

- PROGRAMME D'INTERVENTION EN CAS DE CRISE
- PROGRAMME D'AIDE AUX IMPAYÉS D'ÉNERGIE POUR LES MÉNAGES À FAIBLE REVENU (LIEAP)
- SOCIÉTÉ DU PROGRÈS ÉNERGÉTIQUE - PROGRAMME DU FINANCEMENT AVOISINANT DE L'ÉNERGIE
- COMPAGNIE DE GAZ NATUREL DU PIEDMONT – PARTAGEONS LA CHALEUR
- WAKE ELECTRIC MEMBERSHIP CORPORATION (SOCIÉTÉ DE TYPE ASSOCIATIF) - RASSEMBLEMENT
- HAYWOOD ELECTRIC MEMBERSHIP CORPORATION (SOCIÉTÉ DE TYPE ASSOCIATIF) – AIDER CHAQUE MEMBRE À S'EN SORTIR

#### ACCORD SUR L'APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE DOMESTIQUE

Le fournisseur en énergie domestique soussigné accepte de participer pendant la période commençant le 1<sup>er</sup> juillet 20\_\_ et finissant à la demande écrite des parties ou le (date)\_\_\_\_\_, au programme d'intervention d'urgence (CIP) et/ou au programme du financement de l'énergie avoisinante de la Société du progrès énergétique (Progress Energy Company's Energy Neighbor), au rassemblement de la Wake Electric Membership Corporation (Wake Electric Membership Corporation's Round Up), au programme « Partageons la chaleur » de la Piedmont Natural Gas Company (Piedmont Natural Gas Company's Share the Warmth) et au programme « Aider chaque membre à s'en sortir » de la Haywood Electric Membership Corporation (Haywood Electric Membership Corporation's Helping Each Member Cope), et pendant la période commençant le 1<sup>er</sup> décembre 20\_\_\_\_ et finissant à la demande écrite de l'une ou l'autre partie ou le (date)\_\_\_\_\_, au Programme d'aide aux impayés d'énergie pour les ménages à faibles revenus (LIEAP), convenu que le Département des services sociaux du comté de \_\_\_\_\_ paiera au soussigné une partie des coûts énergétiques des foyers certifiés et autorisés à recevoir une telle aide ; et le soussigné accepte en outre les conditions de participation au CIP, LIEAP, Energy Neighbor, Round up, Share the Warmth, et Helping Each Member Cope :

1. de faire payer au ménage certifié, selon le processus de facturation habituel, la différence entre le coût réel de l'énergie domiciliaire et le montant du paiement fait par le Département des services sociaux ; et
2. de suivre la politique et les procédures d'approvisionnement en énergie domestique en ce qui concerne l'avis de résiliation de service et une négociation à propos du paiement des comptes en retard de paiement ; et
3. de ne pratiquer de discrimination envers aucun ménage certifié de quelque manière que ce soit, y compris les conditions générales de vente, de crédit, de livraison ou de prix, que ce soit en ce qui concerne le coût des marchandises fournies ou les services offerts, en raison de cette participation des ménages au CIP, LIEAP, Energy Neighbor, Round up, Share the Warmth, et Helping Each Member Cope ; et
4. de créditer la totalité du paiement du CIP, LIEAP et/ou du paiement du programme respectif sur un compte du ménage, immédiatement après réception du paiement, sans se préoccuper de savoir si le paiement conduit à un solde créditeur sur le compte. Si le ménage déménage ou met fin au service, la régularisation concernant le solde créditeur doit être faite entre le fournisseur et le ménage. Si le vendeur a connaissance du nouveau fournisseur du ménage, le solde créditeur doit être transféré vers le nouveau fournisseur ; et
5. d'informer le Département local des Services sociaux du comté si le fournisseur n'est pas en mesure de contacter le ménage pour régler un crédit ainsi que cela a été prescrit au paragraphe 4. ci-avant ; le comté doit alors essayer de localiser le client. Un solde créditeur ne doit pas être concédé au ménage ; et
6. de régulariser un solde créditeur au Département local des services sociaux du comté si la seule personne du ménage vient à être incarcérée, placée dans une institution, si elle décède ou si le vendeur et le comté ne sont pas en mesure de localiser le client ; et
7. de fournir la documentation sur l'énergie fournie aux ménages certifiés sous le CIP, le LIEAP, Energy Neighbor, Round up, Share the Warmth et Helping Each Member Cope ainsi que cela peut être requis par le Département des services sociaux du comté.

---

(Nom de la société)

---

(Signature du représentant de la société)

---

(Date)

---

(Adresse postale)

---

(Ville, État, code postal)

---

(Numéro de téléphone)

---

(Numéro de sécurité sociale du fournisseur  
correspondant au numéro d'identification fédéral)

---

(Signature du directeur du comté)

---

(Date)

---

(Adresse postale)

---

(Ville, État, code postal)

---

(Téléphone)

Distribution :  
Original - Fichier du comté  
Copie au fournisseur